

Projet d'aménagement d'un Parc industriel et logistique ferroviaire sur la commune de Laluque



Comité de Pilotage – Phase 2
Le 23 mars 2016

► Rappel : Les objectifs et enjeux de la Phase 2

- ▶ Aménagement : Le projet de plateforme ferroviaire
- ▶ Aménagement : Le Parc d'activités embranché
- ▶ Aménagement : Les accès routiers
- ▶ Synthèse, points d'attention
- ▶ Prochaine étape

Aménagement du futur Parc d'activités embranché

■ *Etablir un état des lieux terrain assorti d'un diagnostic qualitatif*

- Diagnostic des accès et réseau routiers existants
- Appréciation des capacités foncières et techniques
- Potentialités d'insertion technique, paysagère, éco-durable

■ *Imaginer un aménagement technique et urbain cohérent*

- Intégration des différents enjeux qualitatifs requis
- Organisation des espaces et activités retenues
- Intégration du dispositif ferroviaire

■ *Elaboration de scénarios d'aménagement et exploitation*

- Modélisation, représentation, fonctionnement
- Synthèse de la faisabilité technique et économique
- Phasage, programmation et commercialisation

Principaux enjeux

- La sélection des activités
- L'accessibilité et la mobilité
- La performance énergétique
- La réduction des nuisances
- L'insertion urbaine

▶ Rappel : Les objectifs et enjeux de la Phase 2

▶ Aménagement : Le projet de plateforme ferroviaire

▶ Aménagement : Le Parc d'activités embranché

▶ Aménagement : Les accès routiers

▶ Synthèse, points d'attention

▶ Prochaine étape

■ *Phase « Initiale » : Infrastructures à 5-10 ans*

- Format limité de la plateforme permettant l'accueil de trains de 300 à 420 m.
- Développement dimensionné de manière raisonnable et évolutif.
- Plateforme polyvalente : gare bois, transport combiné, terminal vrac.

■ *Phase « Médiane » : Infrastructures à 10-15 ans (échéance GPSO)*

- Format allongé de la plateforme permettant l'accueil de trains jusqu'à 750 m.
- Sous conditions de disposer d'un tiroir rallongé en gare de Laluque.
- Plateforme polyvalente allongée à 800m, multi-activités.
- Nécessité d'un opérateur qui se positionne sur Laluque.

■ *Phase « Prospective » : Infrastructures à 15-20 ans*

- Faisceau de service de 800m en prolongement de la plateforme.
- Plateforme d'envergure, élargie, multi-activités, à cours distinctes.
- Activités d'assemblage, distribution et stockage de trains.
- Desserte ferroviaire éventuelle vers le Parc d'activités embranché (ITE).

► *Schéma d'exploitation «initial» jusqu'à 10 ans*

- Démarrage avec 1 train jour, 5 trains sem, soit 200 KT / 5 000 UTI (*) par an.
- Développement d'un train jour supplémentaire à partir 5 ans.
- Au terme de 10 ans, 2 trains jour, 10 trains sem, soit 400 KT / 10 000 UTI par an

► *Schéma d'exploitation «médian» de 10 à 15 ans*

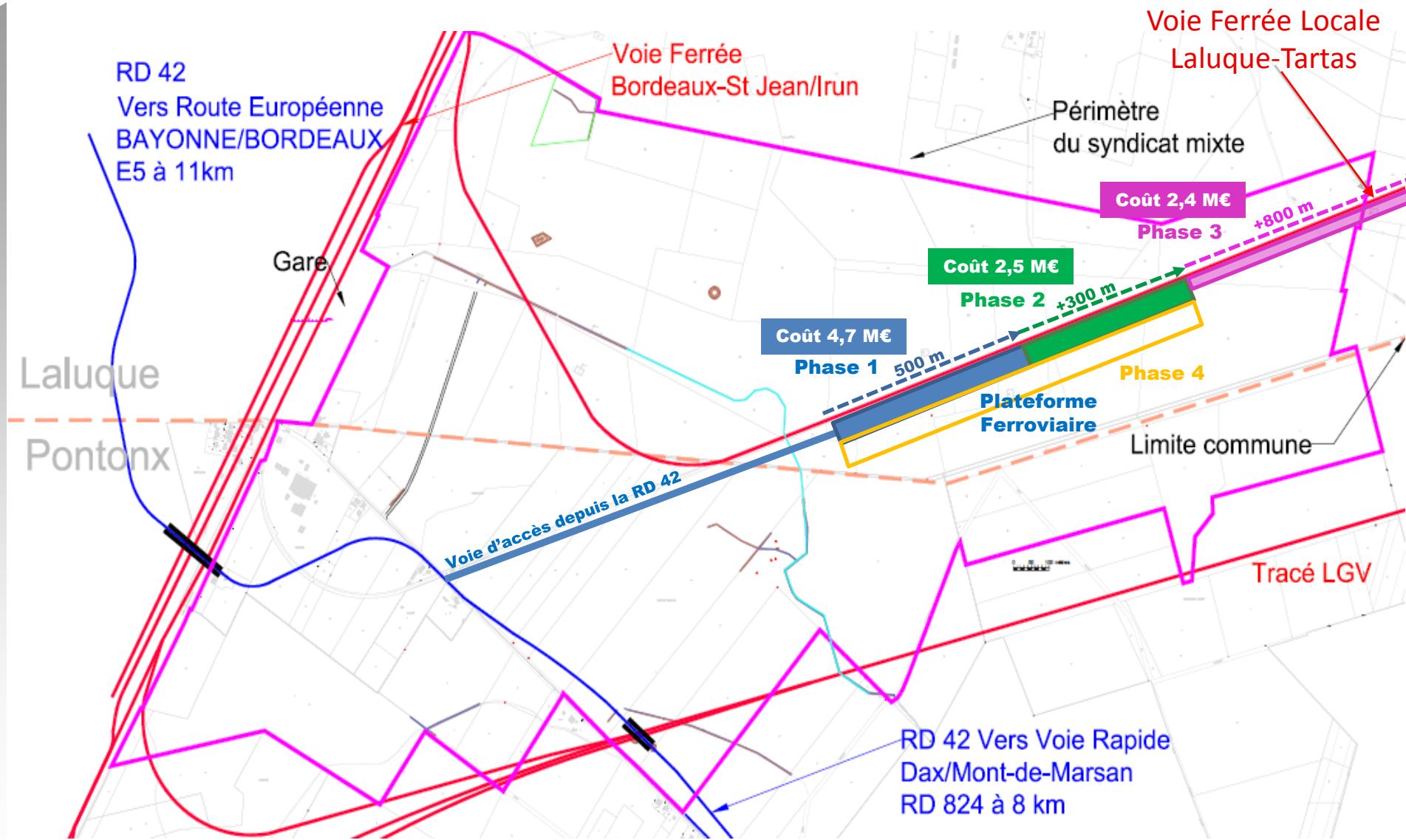
- Développement d'un train jour supplémentaire à 10 ans.
- Exploitation à 3 trains jour, 15 trains sem, soit 600 KT / 20 000 UTI par an
- Au terme de 15 ans, 4 trains jour, 20 trains sem, soit 800 KT / 30 000 UTI par an

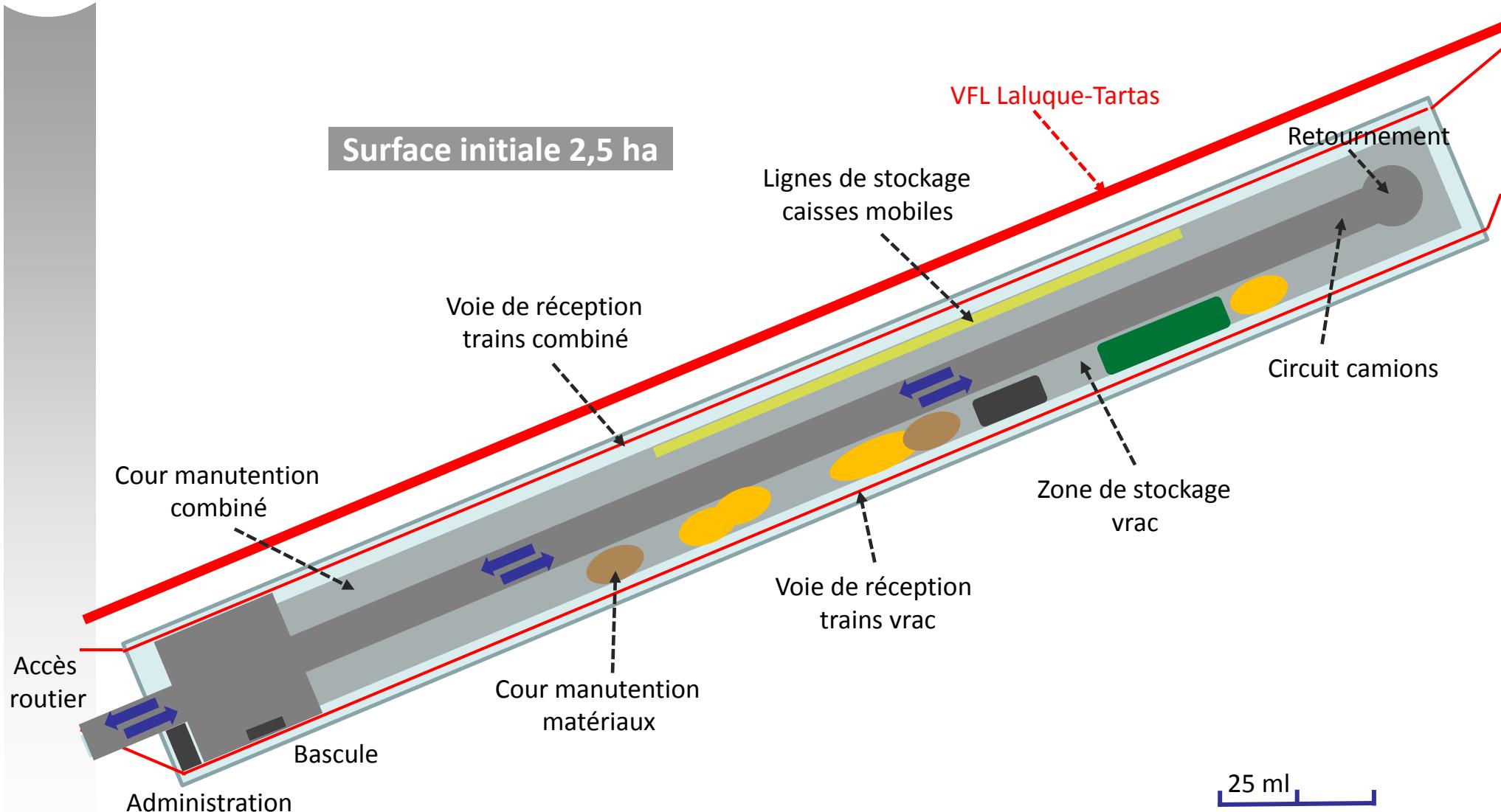
► *Schéma d'exploitation «prospectif» à partir de 15 ans*

- Développement de 2 trains jour, 10 trains sem en transit sur 5 ans
- Exploitation à 5 trains jour, 25 trains semaine, soit 1 MT / 40 000 UTI par an
- Saturation à 6 trains jour, 30 trains sem, soit 1,2 MT / 50 000 UTI par an

Les schémas d'exploitation proposés ont été établis sur une base prudente, fondés sur un mixte d'activités vrac et combiné sur la base d'un ratio 70/30

(*) UTI : Unité de Transport Intermodal





▶ Rappel : Les objectifs et enjeux de la Phase 2

▶ Aménagement : Le projet de plateforme ferroviaire

▶ **Aménagement : Le Parc d'activités embranché**

▶ Aménagement : Les accès routiers

▶ Synthèse, points d'attention

▶ Prochaine étape

Une zone de services nécessaire :

- Parkings, zone de repos des chauffeurs, restauration, commodités
- Entretien, réparations PL, engins, semis, citernes, conteneurs, caisses
- Sécurisation, gardiennage, contrôles entrée-sortie

Les activités logistiques ou industrielles attendues à terme :

- Industrie du bois : scierie, conditionnement, empotage, stockage, transfert
- Matériaux construction : criblage, concassage, stockage, transfert
- Céréales : stockage, transfert, conditionnement, empotage
- Logistique sec : groupage, stockage, cross-dock, conditionnement, emballage
- Transport : brouettement, camionnage local, pré-post acheminements, tournée
- Emballages : fournitures palettes, cartons, cagettes, plastiques, verre, etc.
- Vrac liquides : stockage, conditionnement, lavage citernes, entretien
- Vrac solides : stockage, entreposage couvert, conditionnement
- Déchets : dépôt, collecte, tri, conditionnement, traitement (hors pollués)
- Conteneurs : transfert, stockage pleins, parc vides, lavage, entretien

 **Plateforme de manutention sur 2,5 ha**

- *Activités*
 - manutention de trains vrac ou combiné de 300-400m
 - stockage de matériaux vrac, caisses mobiles, conteneurs
- *Aménagements*
 - voies de réception vrac et combiné, 2 x 450 m
 - cours manutention de 1,3 ha / 30m x 450m, chaussée lourde
 - aire de stockage vrac de 0,9 ha / 20m x 450m, chaussée lourde
 - bâtiment administratif-technique de 100 m², bascule, parkings
 - espace clos, sécurisé, éclairé

 **Parc d'activités sur 25 à 50 ha**

- *Activités*
 - zone de services, activités logistiques
- *Aménagements*
 - voirie sur 2 à 5 ha viabilisée, éclairée, chaussée moyenne
 - zone de services 3 à 5 ha, parkings, commodités.
 - parc d'activités loti sur 20 à 40 ha.

 **Plateforme de manutention sur 5 ha**

- *Activités*
 - manutention de trains vrac ou combiné jusqu'à 750m
 - assemblage, stockage de trains, divers services embranchés
 - stockage de matériaux vrac, caisses mobiles, conteneurs
- *Aménagements*
 - voies de réception vrac et combiné, 4 x 750 m
 - cours manutention de 2,3 ha / 30m x 750m, chaussée lourde
 - aire de stockage vrac de 1,5 ha / 20m x 750m, non revêtue
 - bâtiment administratif-technique de 100 m², bascule, parkings
 - espace clos, sécurisé, éclairé

 **Parc d'activités sur 50 à 100 ha**

- *Activités*
 - zone de services, activités logistiques
- *Aménagements*
 - voirie sur 8-15 ha viabilisée, éclairée, chaussée moyenne
 - zone de services sur 4-5 ha, parkings, commodités.
 - parc d'activités loti sur 70 à 130 ha

 **Implantations industrielles sur 20 à 50 ha**

- *Activités*
 - Scierie, usine de granulats, silo céréales, etc.

Futur Parc d'activités embranché : 2 options d'implantation possibles

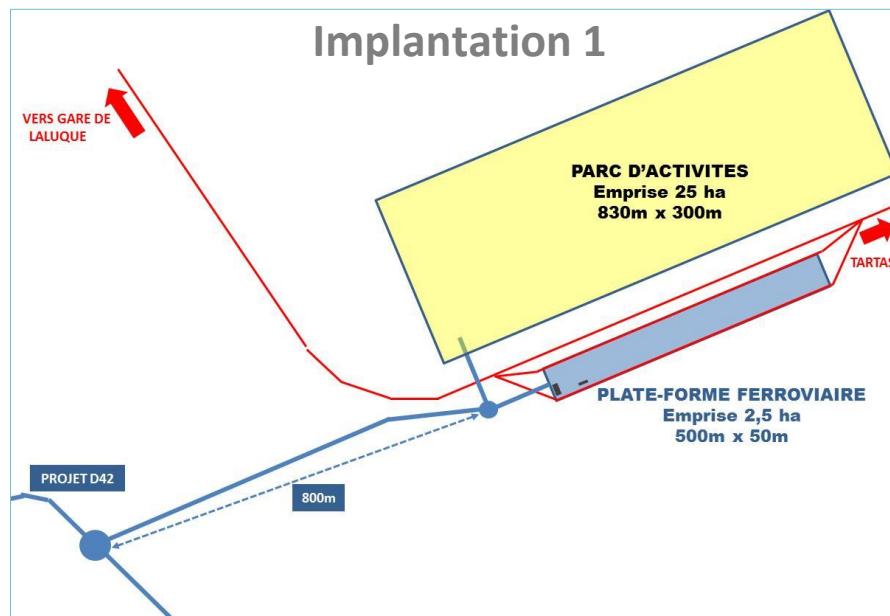
■ *Positionnement du futur parc d'activités embranché*

- Implantation 1 : au nord de la voie ferrée locale
- Implantation 2 : au sud de la voie ferrée locale

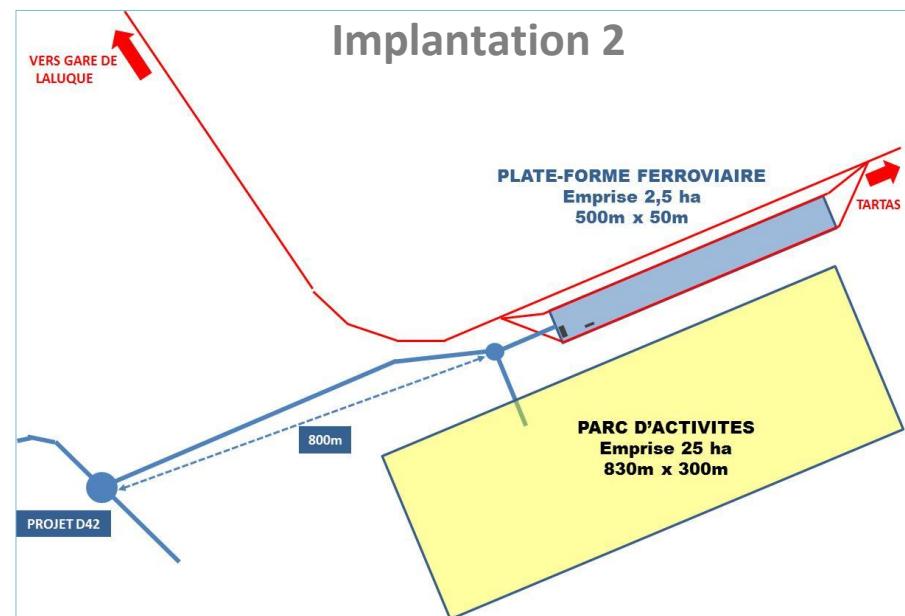
■ *Conditions communes pour la plateforme ferroviaire*

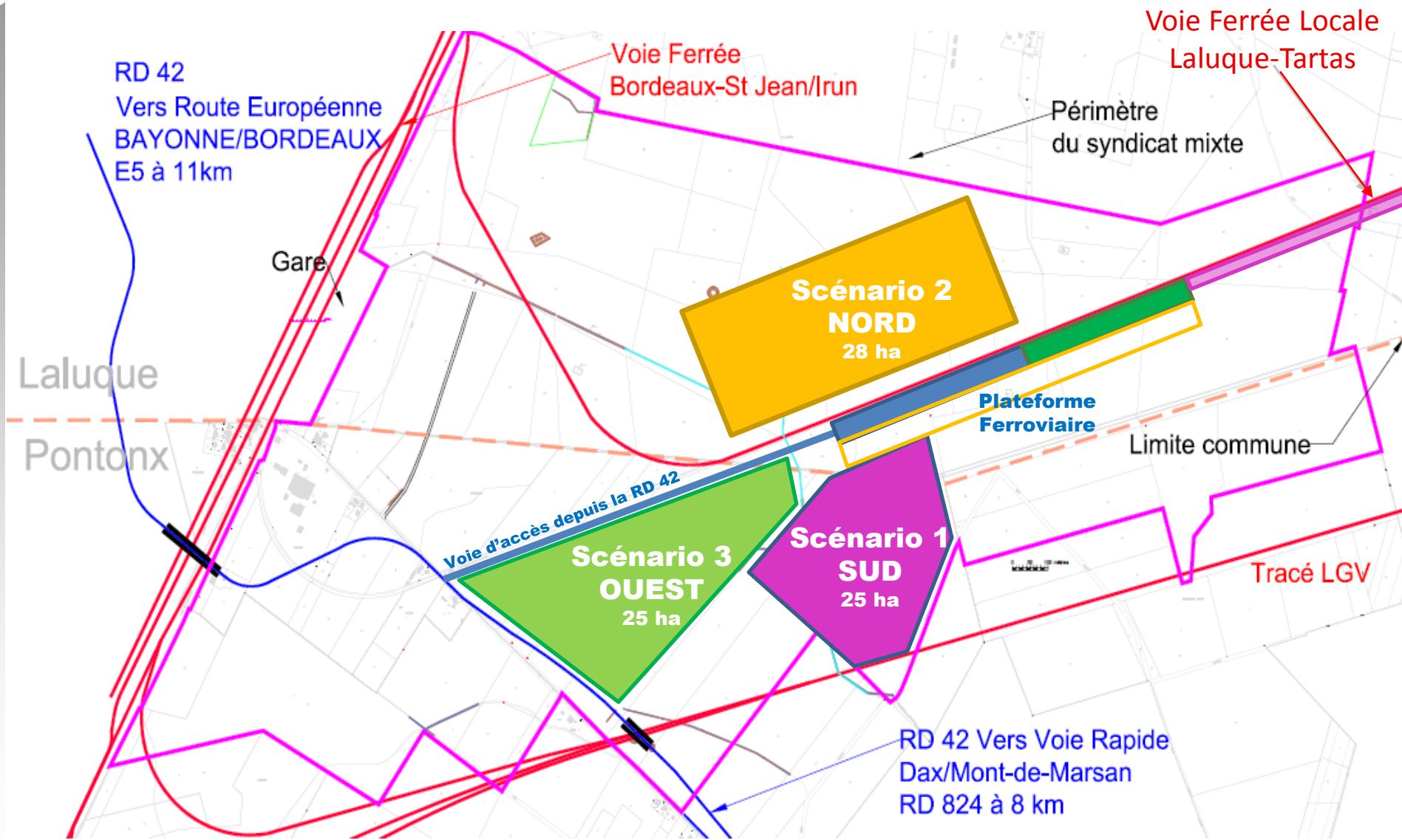
- Au nord-est du futur accès à la gare de Laluque
- Au sud de la VFL (voie ferrée locale Laluque-Tartas)
- Accès routier à partir de la RD 42

Implantation 1



Implantation 2



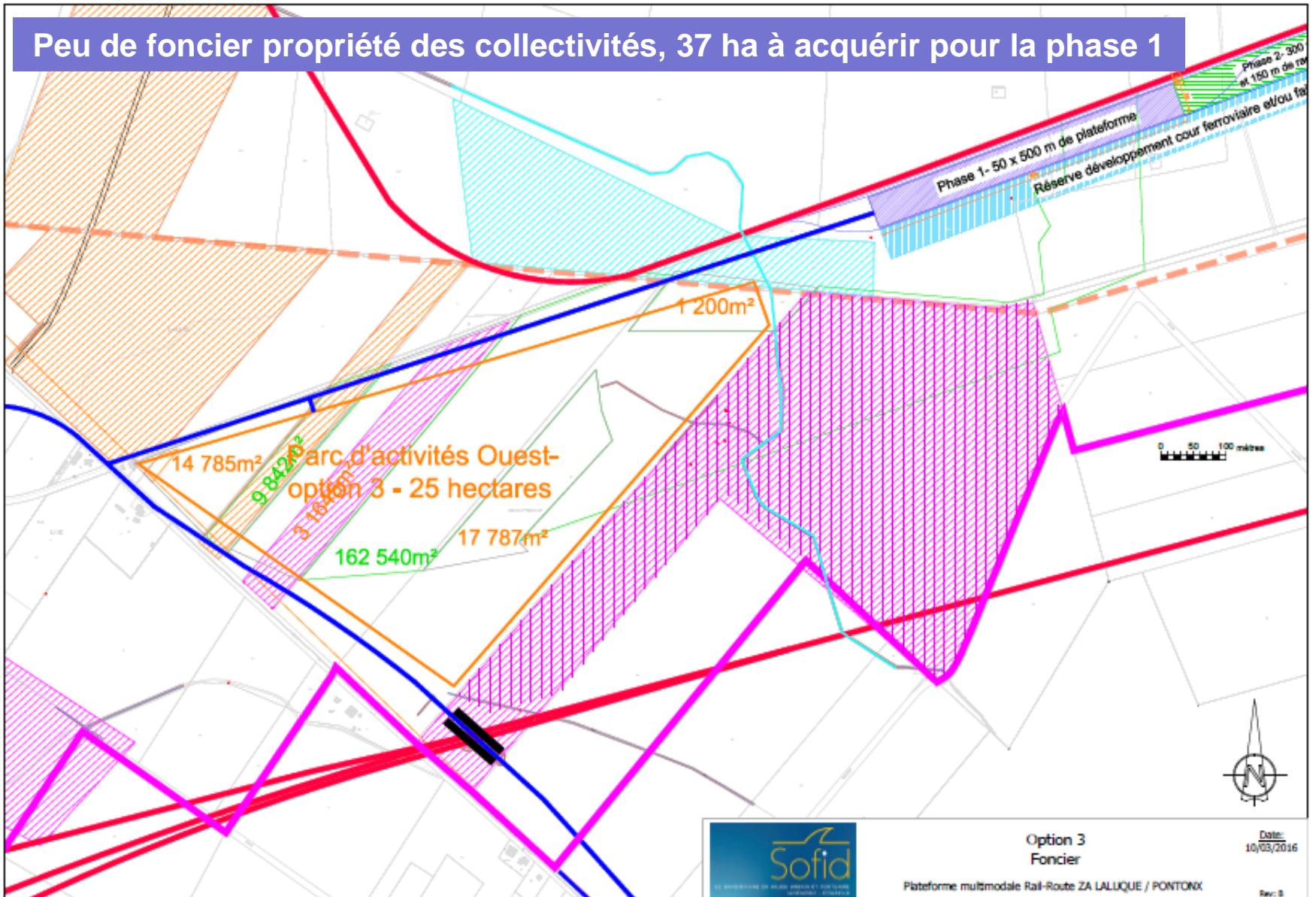


	Scénario 1 (abandonnée)			Scénario 2			Scénario 3						
Nature de travaux ou actions	Parc d'activité SUD			Parc d'activité NORD			Parc d'activité OUEST						
	Quantités	PU	Total	Quantités	PU	Total	Quantités	PU	Total				
TOTAL HT			10 480 000			11 010 000			10 340 000				
Giratoire 4 branches diam. 25m sur RD 42	1	1 500 000	1 500 000	1	1 500 000	1 500 000	1	1 500 000	1 500 000				
Surface de terrain à acquérir en ha			0			56			28				
Intersection réseaux routier et ferré (PN)	Passage à niveau		1	Passage à niveau		2	Passage à niveau		1				
Surface de bois à défricher en ha	ND Les surfaces à défricher seront soumises à autorisation de défrichement de la part des Services de l'Etat De même, les coefficients de compensation correspondants seront établis par ces mêmes services.												
Compensation à prévoir (3x)													

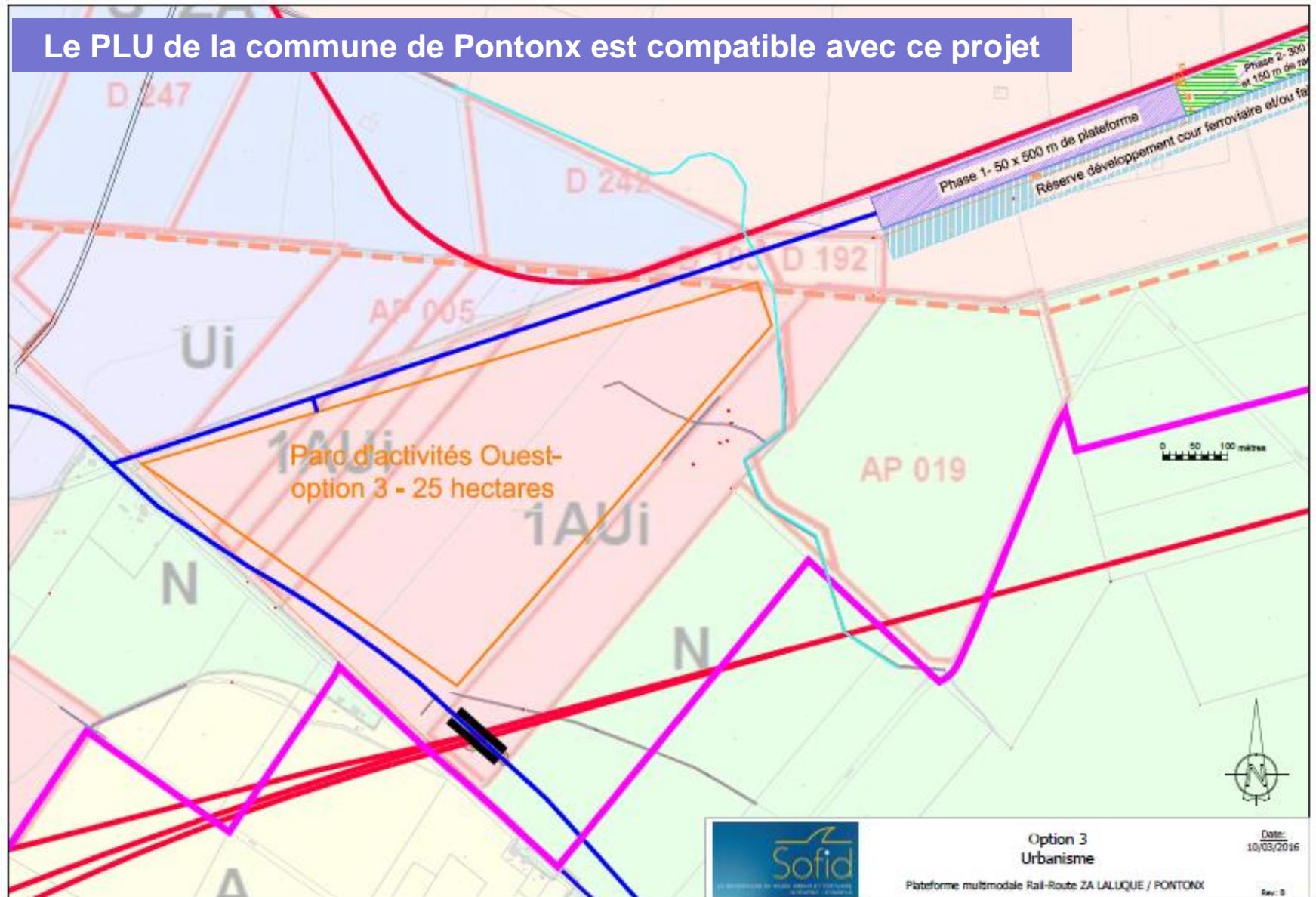
Avantages Scénario 1	Avantages Scénario 2	Avantages Scénario 3
Bcp d'hectares touchés par la tempête Klaus donc défrichement moindre	Bcp d'hectares touchés par la tempête Klaus donc défrichement moindre	Assez peu de parcelles touchées par la tempête Klaus
Foncier : déjà acquis en grande partie	Peu d'hectares boisés donc compensation limitée	Foncier : quelques hectares déjà acquis
Contradiction apparente avec « parcelles entièrement boisées » sauf s'il y a déjà eu reboisement. Dans ce cas il s'agit d'un inconvénient majeur	Pas d'enjeu « zones humides »	Pas d'enjeu « zones humides »
		Urbanisme : en zone Aui vouée à l'accueil d'activités industrielles selon le PLU de Pontonx
Inconvénients Scénario 1	Inconvénients Scénario 2	Inconvénients Scénario 3
Parcelles entièrement boisées donc compensation importante	Parcelles non acquises	Parcelles boisées assez importantes donc compensation importante
Parcelles d'ail des Landes, chênaie acidophile à préserver, landes à Molinie avec Fadet des Laîches (papillon menacé)	Habitats non connus	Quelques parcelles de landes à Molinie, bruyère cendrée et ajoncs d'Europe sous pinède +/- dense
Urbanisme : entièrement en zone N (secteur naturel inconstructible d'après PLU de Pontonx)	Urbanisme : en zone non constructible donc changement de PLU commune de Laluque	
Traversée en partie sud de la zone par la réserve foncière pour la ligne TGV		

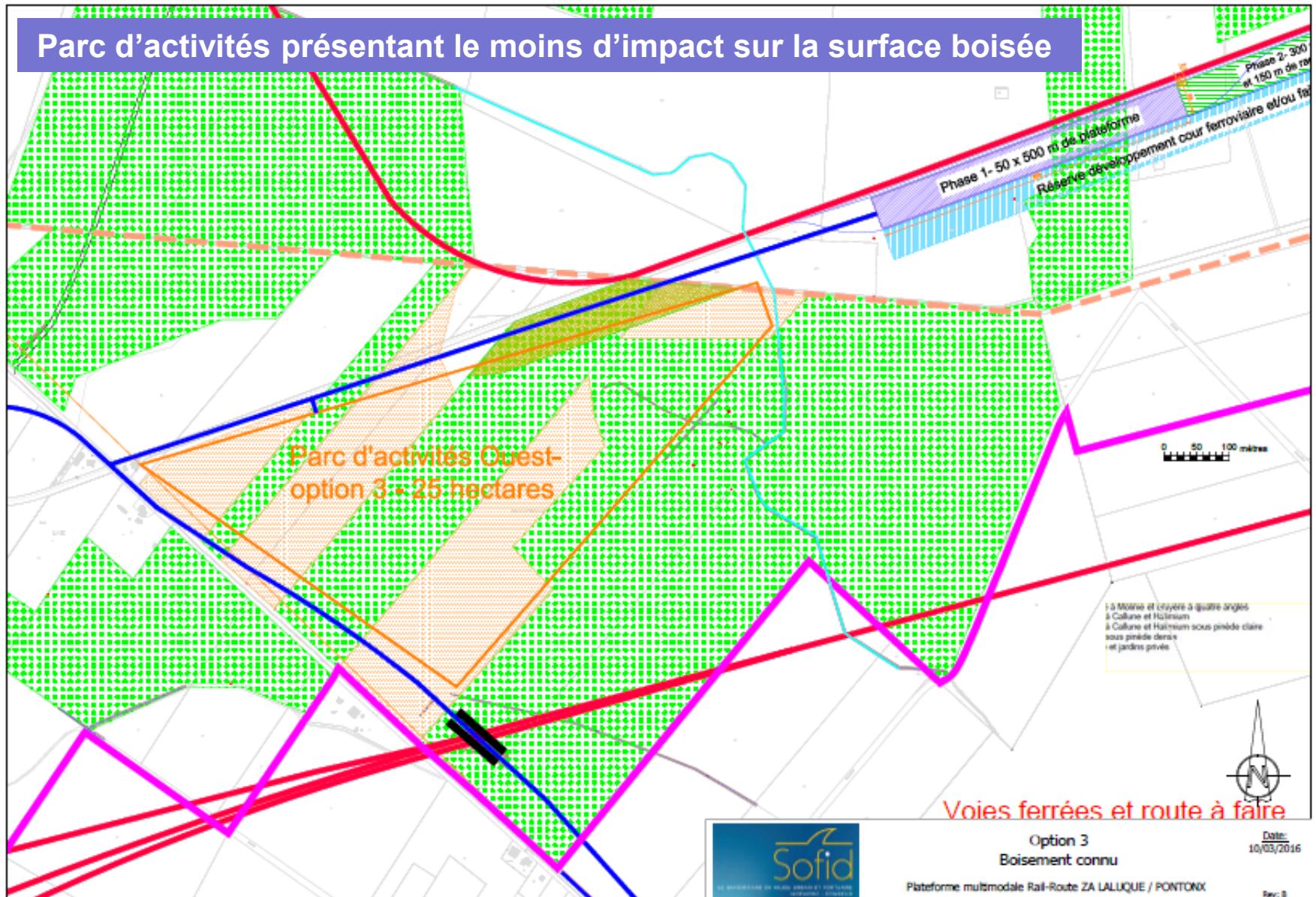
Scénario 3 « Ouest »

Peu de foncier propriété des collectivités, 37 ha à acquérir pour la phase 1

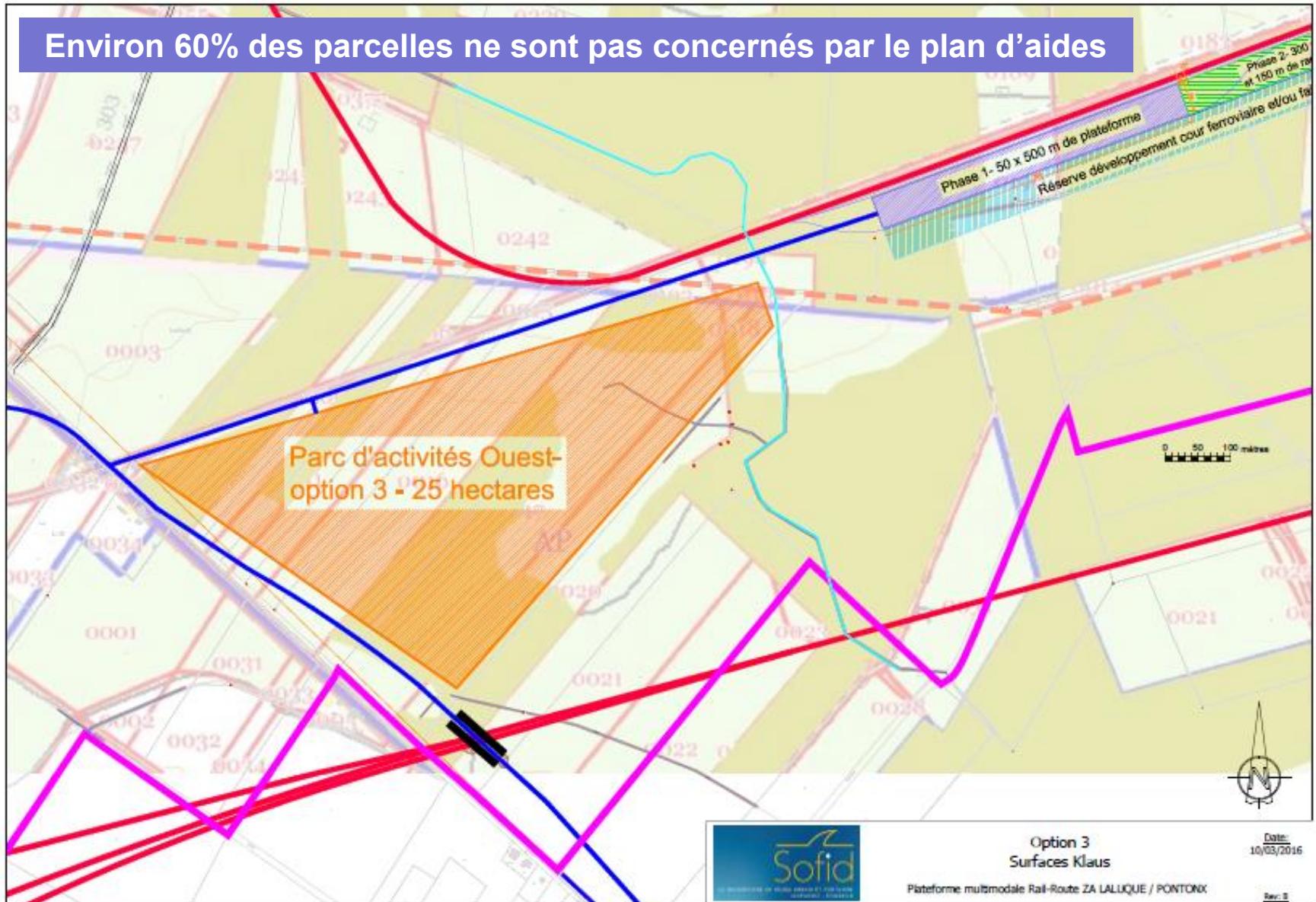


Le PLU de la commune de Pontonx est compatible avec ce projet

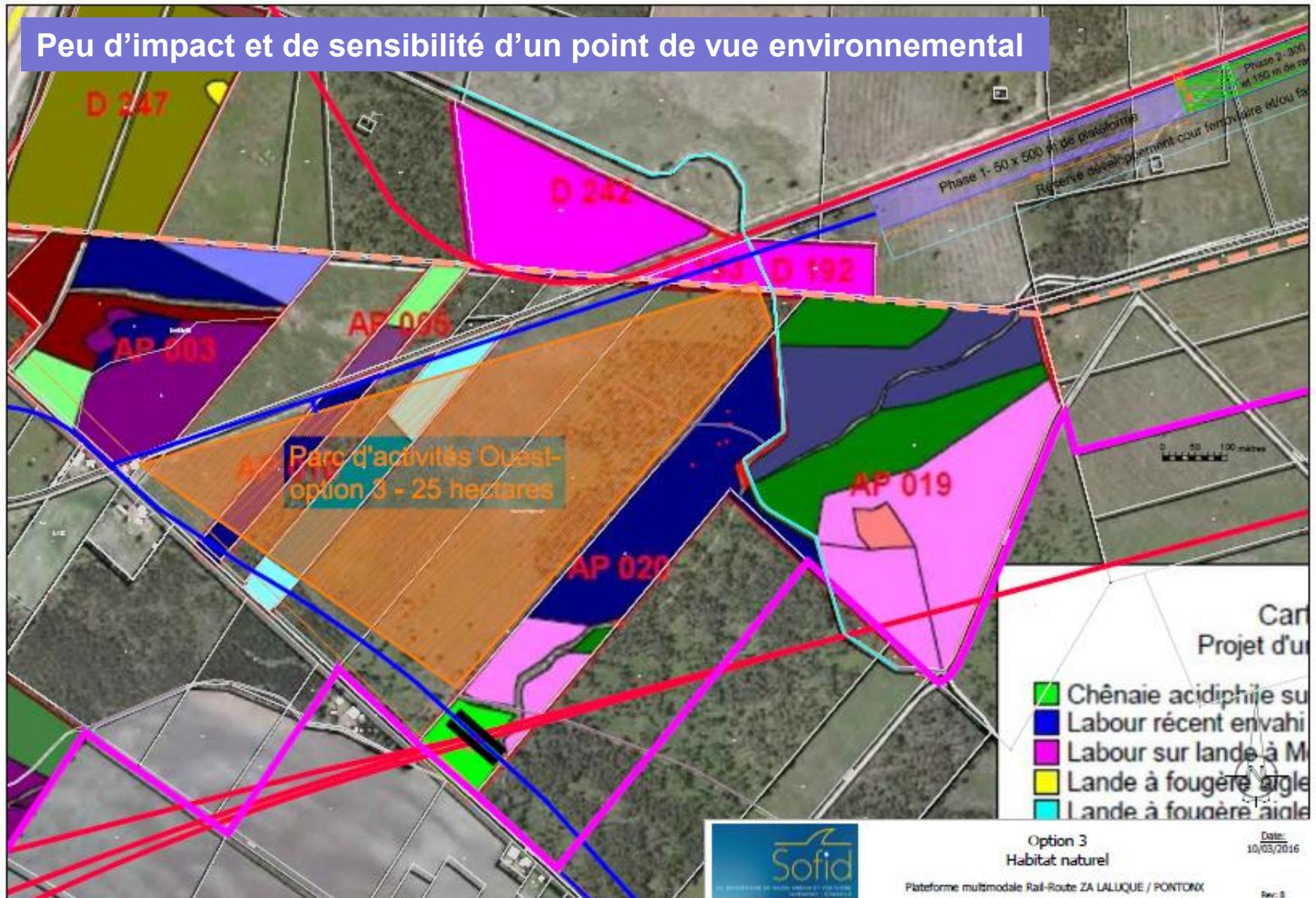


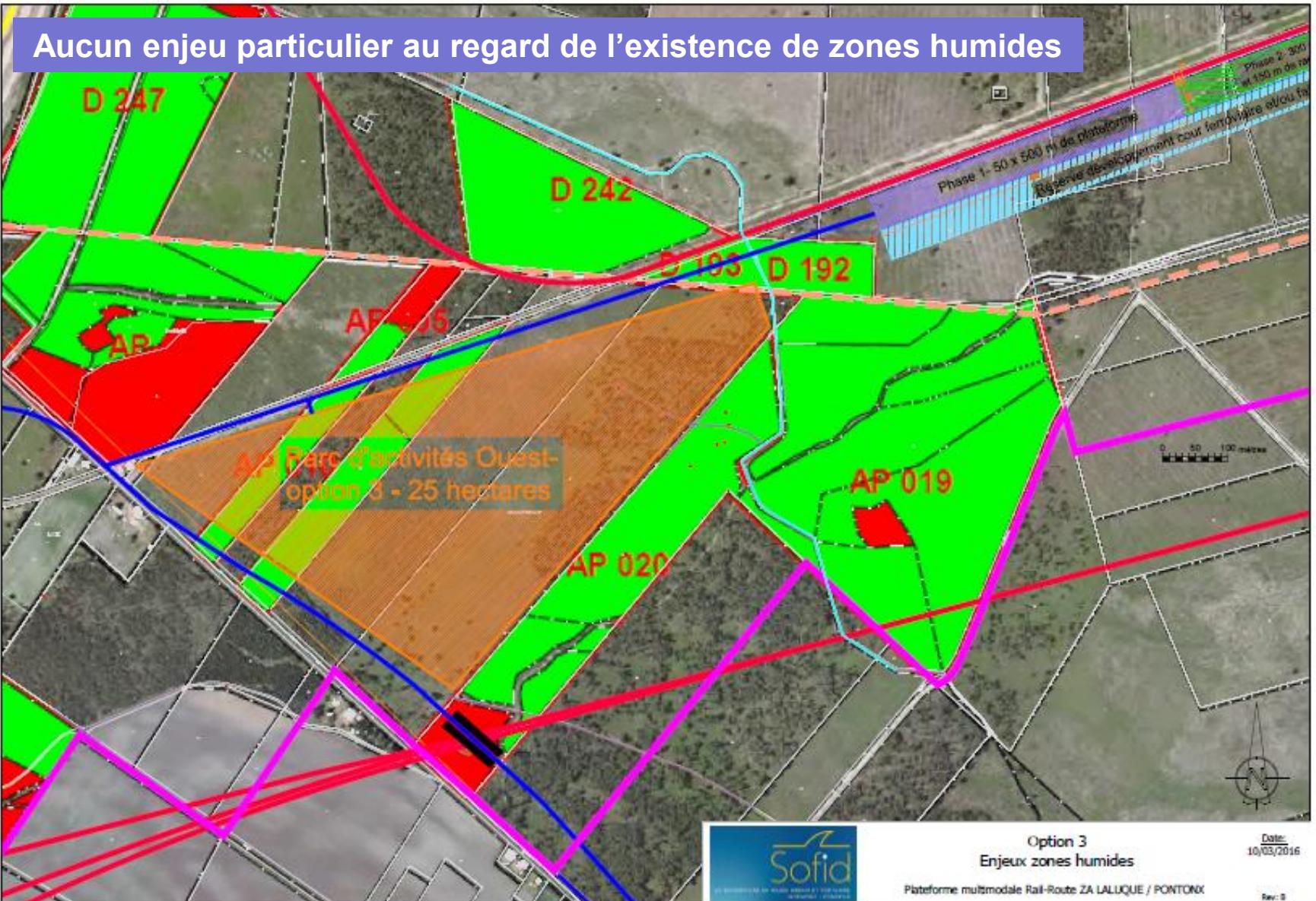


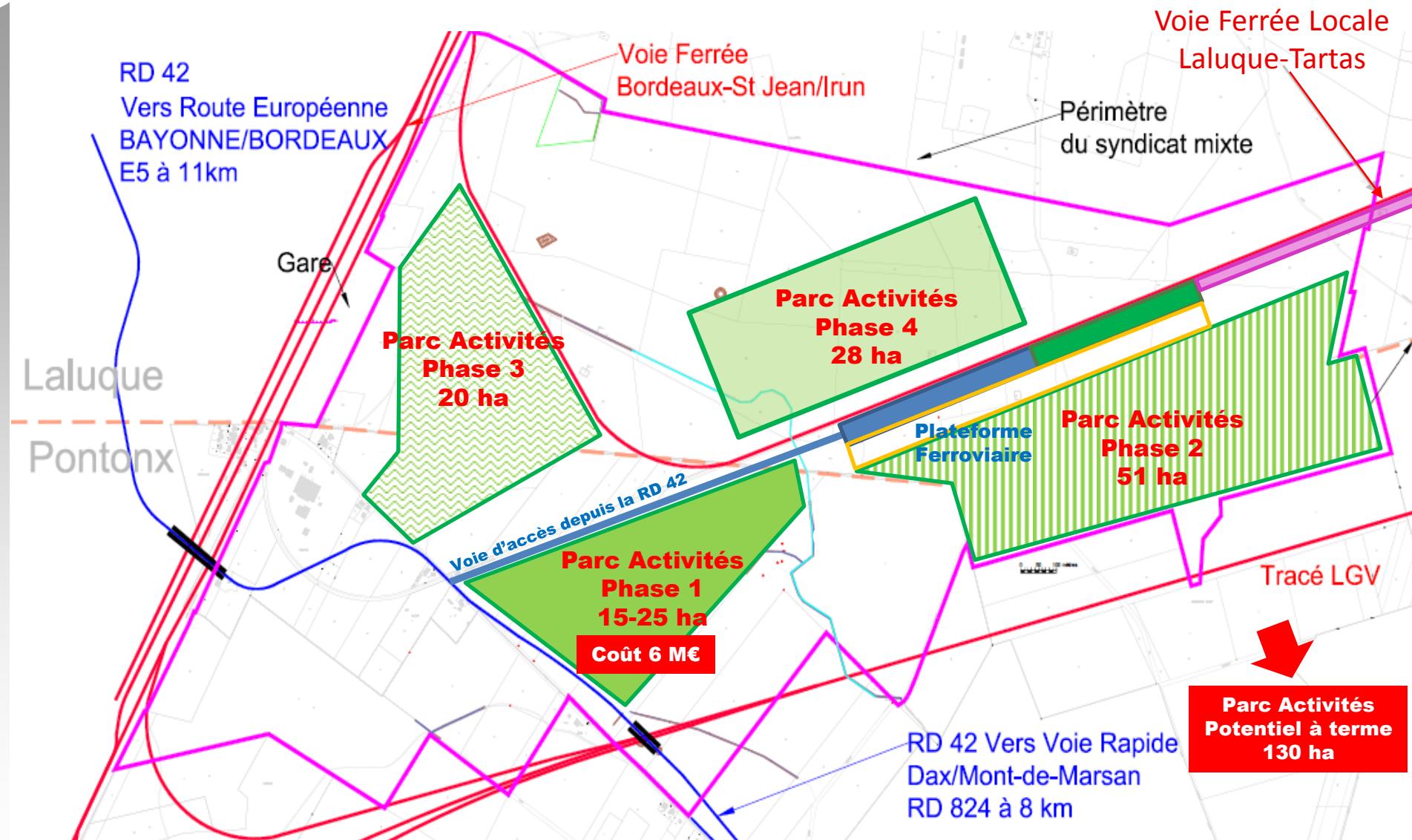
Environ 60% des parcelles ne sont pas concernés par le plan d'aides



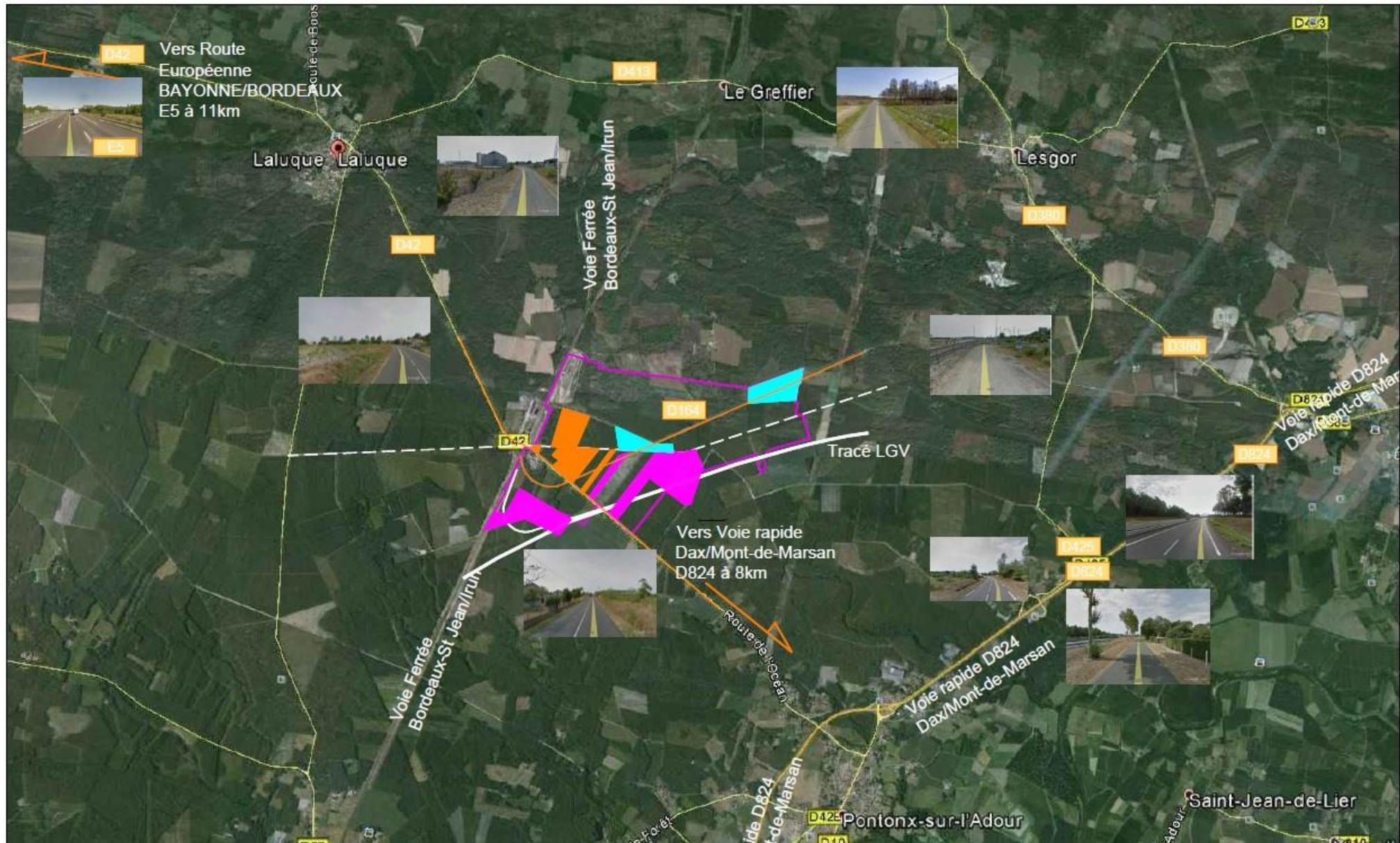
Peu d'impact et de sensibilité d'un point de vue environnemental





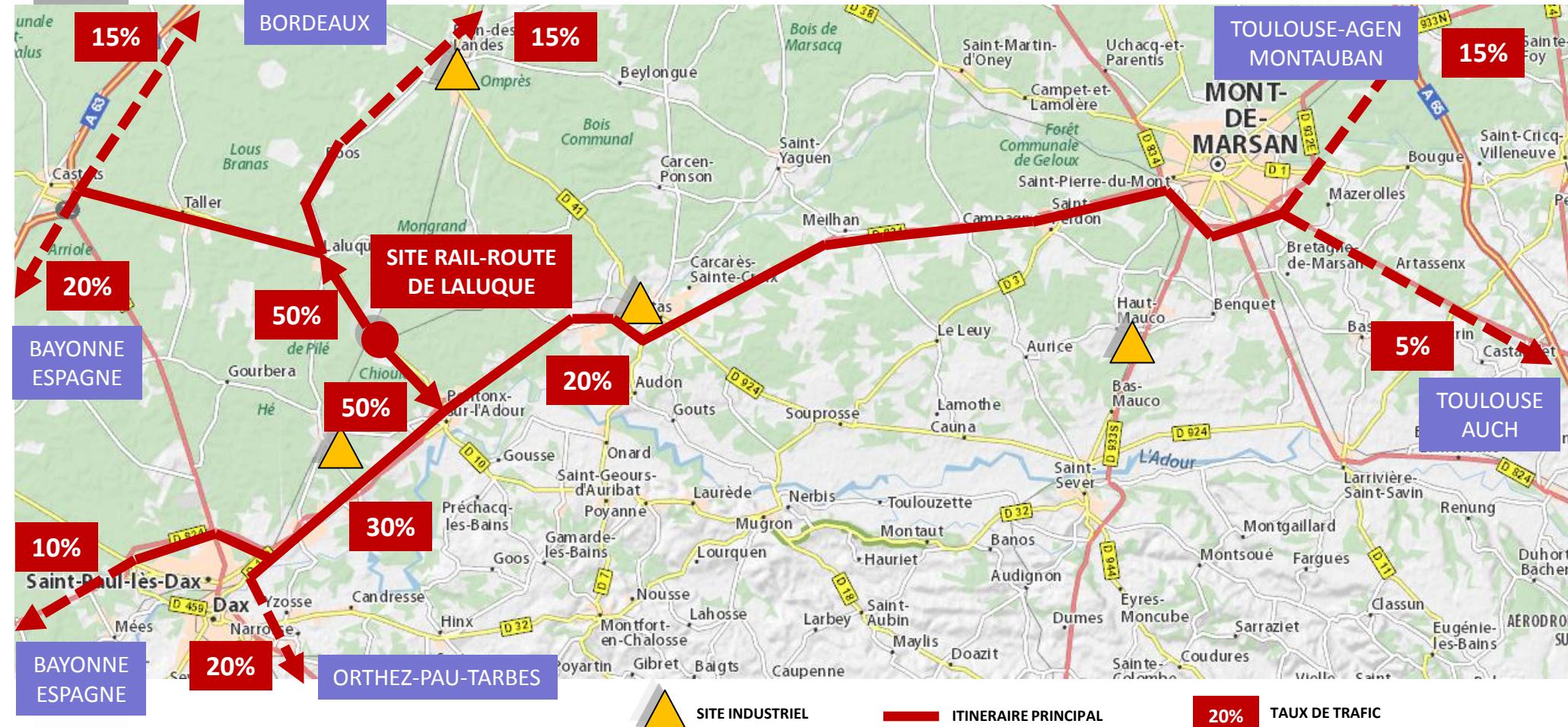


- ▶ Rappel : Les objectifs et enjeux de la Phase 2
- ▶ Aménagement : Le projet de plateforme ferroviaire
- ▶ Aménagement : Le Parc d'activités embranché
- ▶ Aménagement : Les accès routiers**
- ▶ Synthèse, points d'attention
- ▶ Prochaine étape



Répartition du trafic routier par itinéraire de/vers la plateforme, en % de trafic PL

- Nord : D42/A63(Castets), D42/D27
- Est : D42/D824/D932/A65(Marsan), D30/N124
- Sud : D42/D824/D947/D103/D817/A64(Bérenx)
- Ouest : D42/D824/A63(St-Geours)



Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Sens cumulé			
	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL
Débit Total sur la période	5488	4919	569	0,37	5334	4842	492	9,22	10822	9761	1061	9,80
Débit Moyen Journalier	784	703	81	0,33	762	692	70	9,19	1546	1394	152	9,83
Débit Moyen horaire	33	29	4	2,12	32	29	3	9,38	64	58	6	9,38
Débit Moyen de Jour	740	665	75	0,16	726	658	68	9,40	1466	1323	143	9,78
Débit Moyen de Nuit	44	38	6	13,87	36	34	2	5,60	80	72	8	10,18
Débit Moyen Jours ouvrés	855	746	109	12,75	826	732	94	11,38	1681	1477	204	12,14
Débit Moyen Sam. & V.F.	617	601	16	2,59	628	614	14	2,23	1245	1215	30	2,41
Débit Moyen Dim.& Fériés	596	590	6	1,01	574	567	7	1,22	1170	1157	13	1,11

Les moyennes sont calculées à partir des totaux de la période cadrée sur des jours entiers.

(Source Conseil Départemental des Landes, 2015)

Conclusions en première approche

■ Une évolution du trafic mesurée sur la RD 42 :

- Un trafic moyen actuel mesuré d'environ 116 VP/h et 13 PL/h,
- Un équilibre autour de 50% du trafic dans chaque sens,
- Un doublement maximum du trafic PL sur 10 ans, soit 26 PL/h,
- La voirie existante est capable d'absorber ce nouveau trafic

■ Des adaptations envisageables pour sécuriser la RD 42 :

- Contournement PL de Laluque et Taller,
- Limitation de la vitesse PL à 80 km/h sur l'axe et 40 km/h en agglo.

- ▶ Rappel : Les objectifs et enjeux de la Phase 2
- ▶ Aménagement : Le projet de plateforme ferroviaire
- ▶ Aménagement : Le Parc d'activités embranché
- ▶ Aménagement : Les accès routiers
- ▶ **Synthèse, points d'attention**
- ▶ Prochaine étape

■ *Maitrise du foncier*

- Les collectivités ne disposent que d'un parcellaire épars et peu disponible pour la réalisation d'un parc d'activités exploitable, à la fois proche des voies ferrées et du réseau routier (RD 42).
- La surface nécessaire pour la réalisation de la plateforme ferroviaire et de la voirie associée est d'environ 3 à 4 ha.
- La surface nécessaire pour la réalisation d'une première tranche du parc d'activités embranché est basée sur 25 ha.

■ *Transfert de propriété, acquisitions*

- La surface à acquérir par les collectivités pour la réalisation de la phase 1 de la plateforme et du parc d'activités, est de 37 ha dans le cas du scénario Ouest, et de 65 ha pour le scénario Nord.

■ *Compensations*

- Les compensations en terrain en fonction du défrichement à prévoir, seront à négocier avec les services de l'Etat selon les régimes forestiers, ONF ou privé, et les conditions rattachables au traitement des parcelles Klaus.

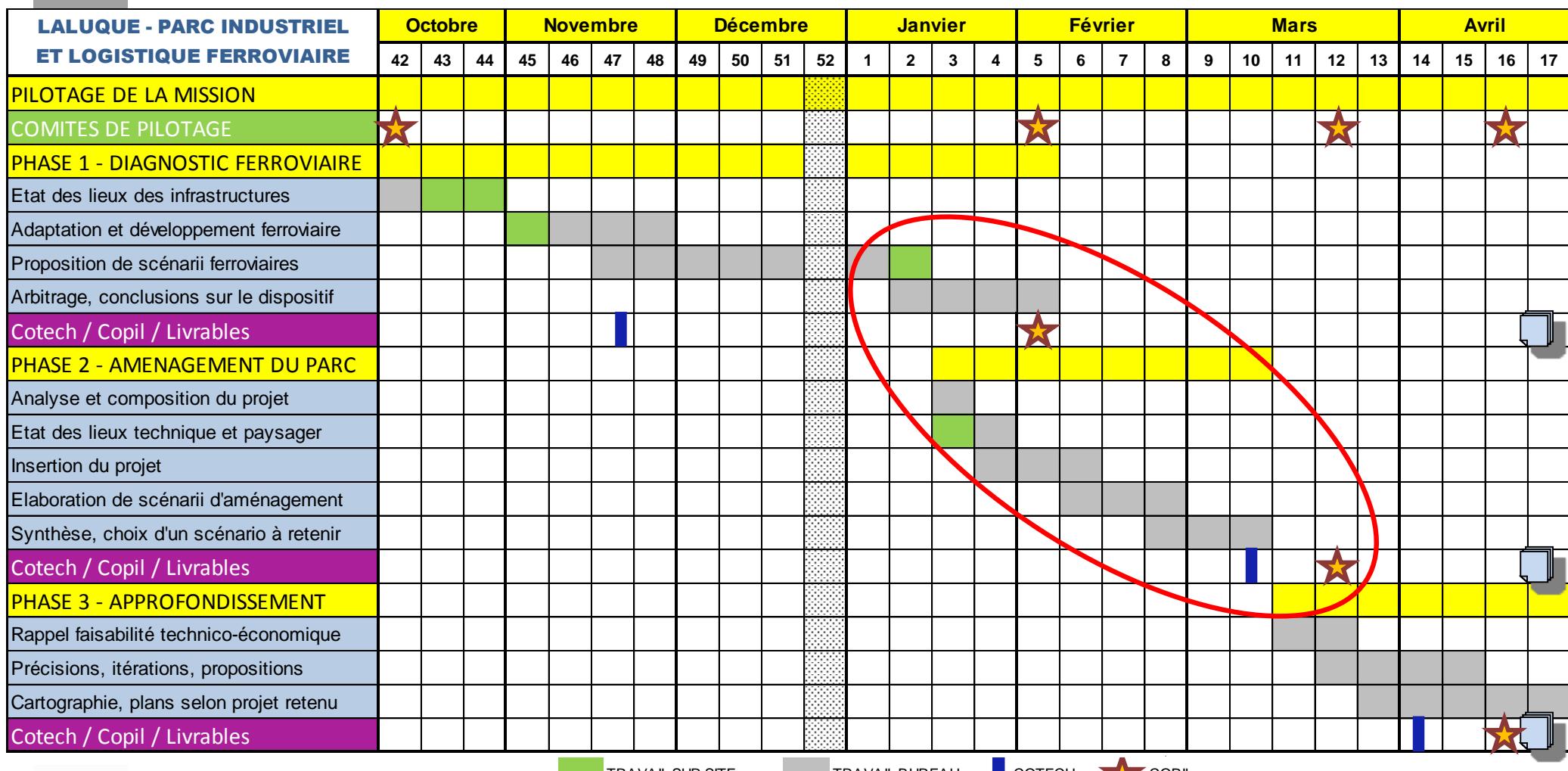
► ***Les travaux d'aménagements comprendront :***

- Un accès depuis la RD42 par un giratoire à aménager avec le département,
- Une voie de 1 300 m de long, 8 m de largeur avec accotements stabilisés,
- Les réseaux d'alimentation en eau, électricité, téléphone,
- Le réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- Le traitement des eaux usées, sur place, évacué ou raccordé au réseau
- Les bassins de rétention des eaux pluviales,
- L'aménagement des clôtures, portail et vidéo surveillance,
- Les aménagements paysagers et les cheminements piétons,
- Les plateformes pour le parc d'activités et la cour ferroviaire,
- La cour ferroviaire,
- Les voies ferrées.

**En conclusion de la phase 2, nous préconisons de poursuivre
en phase 3 l'approfondissement du scénario d'implantation n°3 dit « Ouest »,
celui-ci présentant les meilleurs atouts dans l'implantation, l'optimisation des coûts
et le phasage du projet d'aménagement sur 20-30 ans.**

- ▶ Rappel : Les objectifs et enjeux de la Phase 2
- ▶ Aménagement : Le projet de plateforme ferroviaire
- ▶ Aménagement : Le Parc d'activités embranché
- ▶ Aménagement : Les accès routiers
- ▶ Synthèse, points d'attention

▶ **Prochaine étape**



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**